

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absente excusée : Mme BARTHELEMY

Procuration : Mme BARTHELEMY à Mme DE BOUVER

Convocation et affichage : 01/08/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : CONSTRUCTION D'UN COMLUMBARIUM AU CIMETIERE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'agrandissement du cimetière il était prévu la construction d'un columbarium.

Les travaux d'agrandissement étant terminé, il propose de réaliser les travaux et de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux.

Deux entreprises ont été consultées et les deux ont fait une offre.

Après examen des offres, le **Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- choisit l'entreprise GRANIMOND – 57500 SAINT-AVOLD, pour un montant de 8 647.60 € HT qui présente les caractéristiques les plus en adéquation avec le projet de la commune.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 10 août 2022,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

